

LIGNEROLLES



Bulletin

Municipal

N° 10 - 1990-1991



le mot du MAIRE

En 1990, comme les années précédentes, les membres du Conseil Municipal de Lignerolles ont adopté à l'unanimité le budget primitif, le budget supplémentaire et par la suite le budget primitif 1991.

Après le recensement complémentaire de 1989 (616 habitants), le recensement général atteint le chiffre de 582 habitants. Sans aucun doute, les jeunes de l'agglomération montluçonnaise ou de Lignerolles sont relativement nombreux à choisir notre commune comme résidence principale. Ce nouveau chiffre comporte un aspect positif au niveau du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'Etat, mais en toute équité, relève nos contributions aux divers syndicats intercommunaux : SICTOM en particulier. Il sera peut-être nécessaire de faire acquitter une partie des frais entraînés par ce service par les contribuables concernés par la taxe du Foncier Bâti. Déjà, des communes voisines ont fait ce choix. De plus, pour une répartition moins injuste aux dépenses de Montluçon aux frais de personnel des Sapeurs Pompiers Professionnels du Centre de Secours Principal de notre ville, et afin de conserver le niveau de qualité des services rendus, si toutes les communes d'appel rattachées à ce Centre de Secours Principal veulent bien coopérer, le syndicat intercommunal, avec l'accord de la commune, percevra directement auprès de vous, contribuables, les participations dues (supplément sur la taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle).

En 1990, le Conseil Municipal a conservé les taux précédents appliqués aux bases des contributions directes à l'exception du taux de la taxe professionnelle ramené de 17 à 15 %. Au budget primitif 1991, le Conseil Municipal conserve encore les mêmes taux, mais fait encore une exception pour la taxe professionnelle abaissée à 9 %. La part communale de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti progressera cependant légèrement, le Ministère des finances n'ayant pas cette année appliqué aux bases le coefficient déflateur.

En 1990, les principaux investissements ont été affectés à la réfection de la toiture de la mairie, au raccordement aux réseaux et à l'équipement en outillage des ateliers municipaux. La voirie communale a aussi exigé des investissements relativement importants (couche d'entretien comme par exemple à la Viale). Cependant, l'année 1990 restera dans notre souvenir comme l'année de l'acquisition de nouvelles réserves foncières permettant d'envisager des projets à concrétiser à moyen terme. Déjà, parmi vos nouvelles propriétés, la parcelle ZH 60 jouxtant la parcelle ZH 73 nous a permis de régler le problème du ravinement du chemin du Rocher de l'Escalade.

Certaines réalisations moins urgentes sont reportées ; c'est par exemple la réalisation d'un ouvrage permettant de franchir le Rocher Méchant, travaux que le Syndicat Mixte du Val de Cher ne pourra pas subventionner avant 1992-1993. En effet, les acquisitions foncières ont absorbé une partie de nos possibilités d'autofinancement et n'ont pu se faire que par le recours à l'emprunt, il est vrai dans d'excellentes conditions : le Conseil Général nous ayant permis d'utiliser notre quota de prêts bonifiés en 1990 pour les années 1990-1991-1992.

En 1991, les investissements portent essentiellement sur l'informatisation des services du secrétariat de la mairie, investissement devenu indispensable, car notre secrétaire de mairie n'exerce qu'un service à temps partiel alors que la population poursuit sa croissance. L'engagement des travaux du projet d'assainissement pourra être planifié dès que l'acquisition du terrain nécessaire à l'aménagement de la lagune sera réalisée.

Nous voulons espérer que le redressement économique national et local permettra à Lignerolles de poursuivre son développement tout particulièrement au niveau de la construction de résidences principales.

	<u>1989</u> (BP+BS)	<u>1990</u> (BP+BS)	<u>1991</u> (BP)
<u>Fonctionnement</u>			
DGF	420 927F	453 962F	473 706F
Contributions directes	486 707F	518 192F	538 191F
<u>Investissement</u>			
FCTVA	58 276F	54 867F	60 000F
Prélèvement pour investissement			
(1)	83 757F	78 302F	103 103F
(2)	204 842F	254 898F	57 861F

(1) remboursement du capital des emprunts

(2) capacité d'autofinancement

DISCOURS DU MAIRE LE 8 MAI 1990

Aujourd'hui 8 mai 1990, nous sommes rassemblés, comme chaque année, pour célébrer la victoire sur l'Allemagne nazie.

Vous le savez tous, nous venons ici nous recueillir à la mémoire des victimes du fascisme et du nazisme.

Nous venons ici affirmer notre volonté de défendre toujours et partout la paix et la démocratie.

Nous venons ici dire que la dictature de Mussolini, que la dictature de Hitler n'étaient pas inévitables.

Nous venons ici dire que les nationalistes allemands dès 1918 ont falsifié l'Histoire. Ils ont nié la défaite de l'impérialisme allemand du II Reich (1871-1918)

Nous venons ici dire que, face à la plus grande crise économique et sociale jamais vue, les puissances financières, la classe politique allemande ont voulu et choisi Hitler ; elles ont voulu et choisi le III Reich et son idéologie criminelle.

Nous venons ici dire qu'Hitler n'était pas inévitable mais que les prétendues élites de l'Allemagne de 1932-1933 ont voulu faire de lui un homme providentiel. Or l'homme providentiel n'existe pas. C'est en y croyant que les peuples font parfois l'erreur dramatique d'abandonner une démocratie pas toujours parfaite, pour une aventure toujours tragique.

Depuis 1945, nous célébrons les victimes du plus grand drame de l'humanité et nous savons que des Allemands ont lutté aussi du côté du droit.

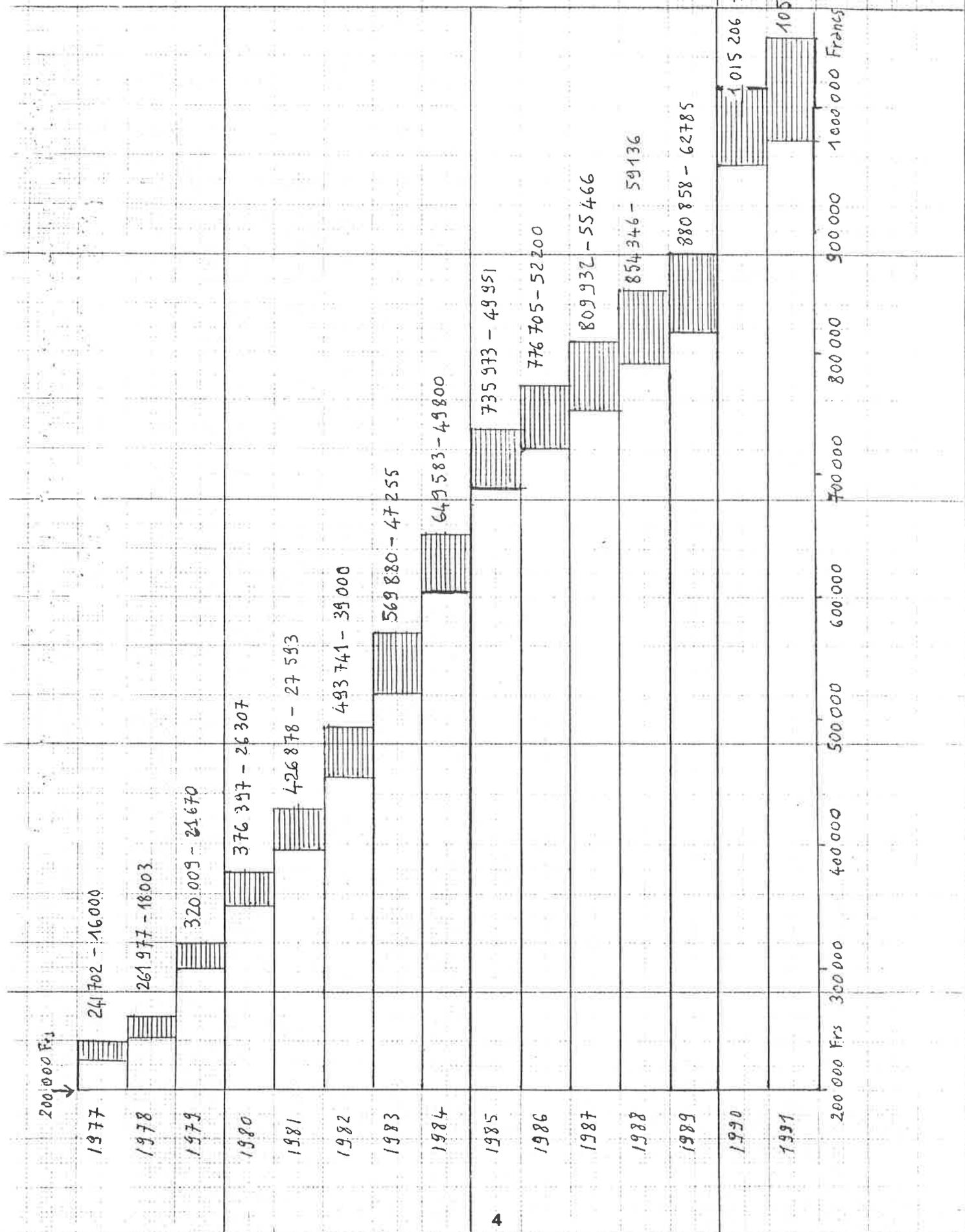
Aujourd'hui, nous savons qu'après le renouveau démocratique de l'Europe, les plus grandes puissances victorieuses semblent décidées à accepter la fusion des deux Etats Allemands qu'elles ont constitués en 1949 au début de leur affrontement.

Alors aujourd'hui 8 mai 1990, notre devoir est de dire que les Allemands sont les égaux de tous les hommes, que nous devons, après leurs épreuves qu'ils ont inconsciemment ou consciemment voulues, leur faire la même confiance que celle que nous faisons aux peuples de traditions démocratiques plus anciennes, plus fortes, plus enracinées, comme au peuple de FRANCE, en particulier.

Mais nous devons dire que les Allemands de demain n'ont plus le droit à l'erreur de l'analyse historique, qu'ils n'ont plus le droit de mépriser aucun homme et aucun peuple, et qu'avec eux, avec les héros et les descendants des héros des résistants de l'Europe et des armées libératrices de l'Union Soviétique, des Etats Unis, du Royaume Uni, du Commonwealth, de la Pologne, de la France, nous saurons rester vigilants pour l'honneur et le progrès de l'humanité entière.

RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT et CHARGES dûes au SICTOM

(BUDGETS PRIMITIFS DE 1977 à 1991)



OPERATION BRIOCHES 1991

Cette année encore, comme ce fut le cas en 1989 l'organisation Germaine LAMOUREUX de Montluçon consacrée aux personnes handicapées mentales a décidé de reconduire cette manifestation.

Rendez-vous donc au 27 octobre 1991, date à laquelle des personnes bénévoles vous rendront visite et vous offriront la brioche de l'amitié et de la fraternité.

ELAGAGE DES HAIES ET DES ARBRES

Dans l'intérêt de la circulation et la conservation du domaine routier, les arbres, les branches, les racines et les haies qui avancent sur le sol des voies doivent être élagués entre le 1er novembre et le 1er mars obligatoirement.

Faute d'exécution, la commune pourra faire effectuer ces travaux aux frais des propriétaires ou fermiers concernés, après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

La date limite des inscriptions est fixée au 31 décembre de chaque année. Sont concernées les personnes non inscrites jusque là sur les listes électorales de Lignerolles c'est à dire les nouveaux habitants et les jeunes gens ayant 18 ans avant le 1er mars de l'année civile suivante. Se munir d'une pièce d'identité.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de Lignerolles

Du Conseil municipal de la commune de Lignerolles



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Imprimés du dénombrement à la charge de la C^{me} 18,55

L'an mil neuf cent onze le douze de février le conseil municipal de la commune de Lignerolles assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de onze en session (1) ordinaire, sous la présidence de

M. (2) Chevillat Jean, adjoint, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le huit du présent mois.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice 12

Présents à la séance 11

Date de l'affichage de la convocation :

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance :

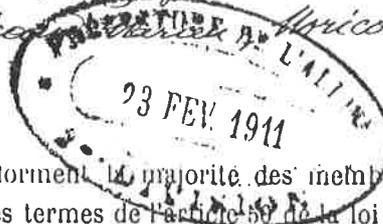
(1) Dire si la session est ordinaire ou extraordinaire.

(2) Maire ou adjoint suppléant de droit le maire, ou premier Conseiller municipal, dans l'ordre du tableau.

(3) Chacun des extraits ne doit contenir qu'un seul des objets traités dans la réunion du Conseil municipal, doit être produit en double expédition et terminé par la mention :

Pour extrait conforme :

Présents : MM. Chevillat Jean, Pétardon François, Lafarge François, Verge Jean Baptiste, Limoges Louis, Chapuy Elie, Ribière Henri, Besse Eugène, Picaud Auguste, Amicot Louis et Lajoie François.



lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article 59 de la loi du 5 avril 1884;

Absents : MM. Coullou Auguste.

Il a été, en conformité de l'article 53 de la loi précitée, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Lajoie François, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (3).

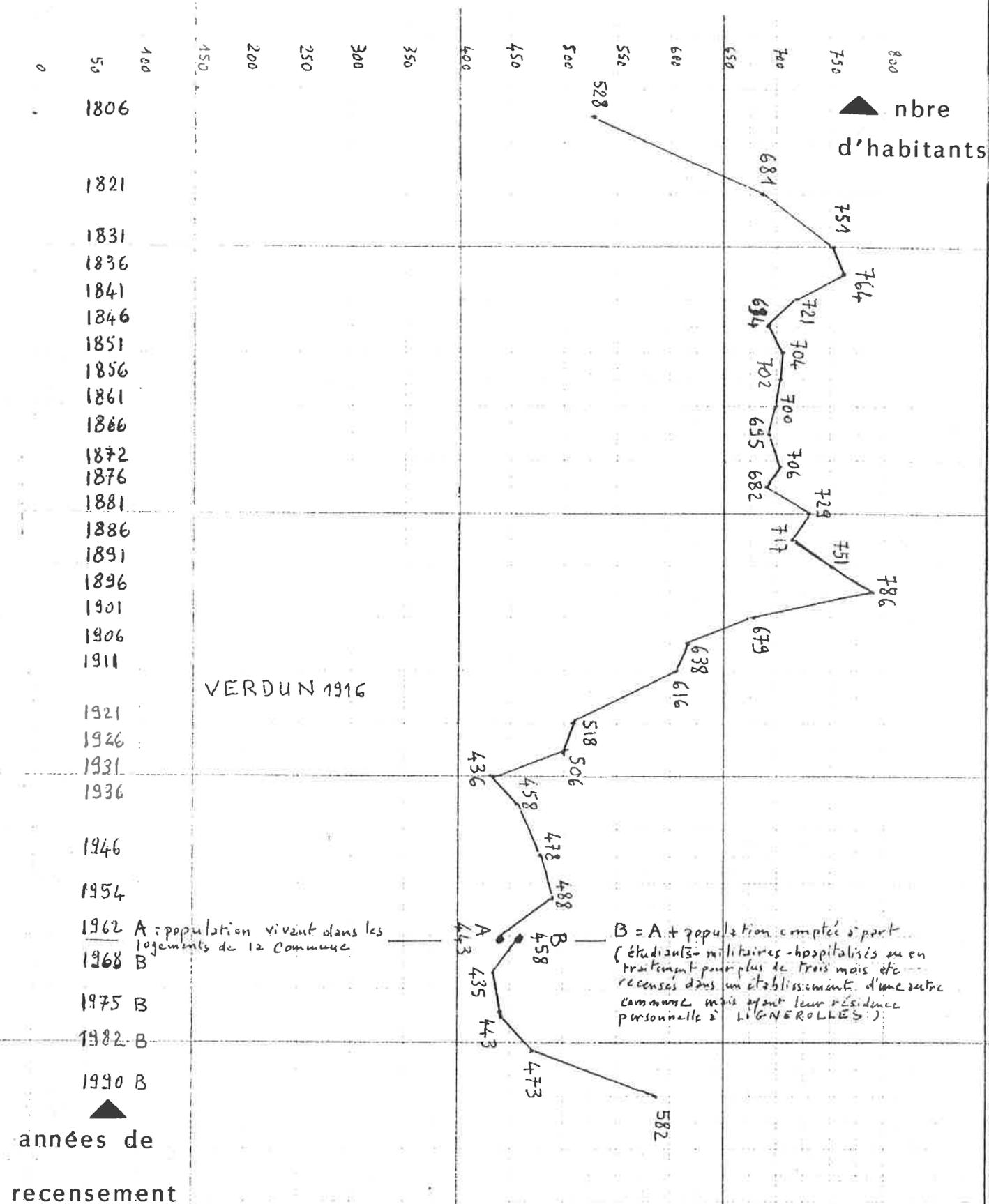
M^r Le Président expose au conseil que le contingent assigné à la Commune pour les dépenses d'impression pour le Dénombrement de la population s'élève à la somme de 18,55 et l'invite à voter ce crédit.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que la somme de 18,55 sera inscrite aux chapitres additionnels à cet effet.

Pour extrait conforme Le Maire L. Lajoie



Vu et approuvé MOULINS, le 23 février 1911, Le PRÉSIDENT DE L'ALLIER POUR LE PRÉFET DE L'ALLIER Le Conseiller de Préfecture délégué



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement .03

Le C.A.U.E., association départementale, est un organisme d'information, de sensibilisation, de conseil ouvert à tous.

Il met à disposition gratuitement une équipe d'architectes, urbaniste, paysagiste pour conseiller :

- **les particuliers**; pour tout projet de construction, amélioration de l'habitat (rénovation, agrandissement...) aménagement des abords.
Sans toutefois réaliser de plans, le C.A.U.E. peut vous conseiller, vous guider dans vos choix, dans vos démarches avant même d'avoir établi un projet.
Des permanences sont assurées à Moulins, Vichy, Montluçon, Commentry et Bourbon l'Archambault.

Pour rencontrer l'architecte de votre secteur

téléphonez au 70-20-11-00

C.A.U.E. 03

11, Place de l'Hôtel de Ville

03 000 MOULINS

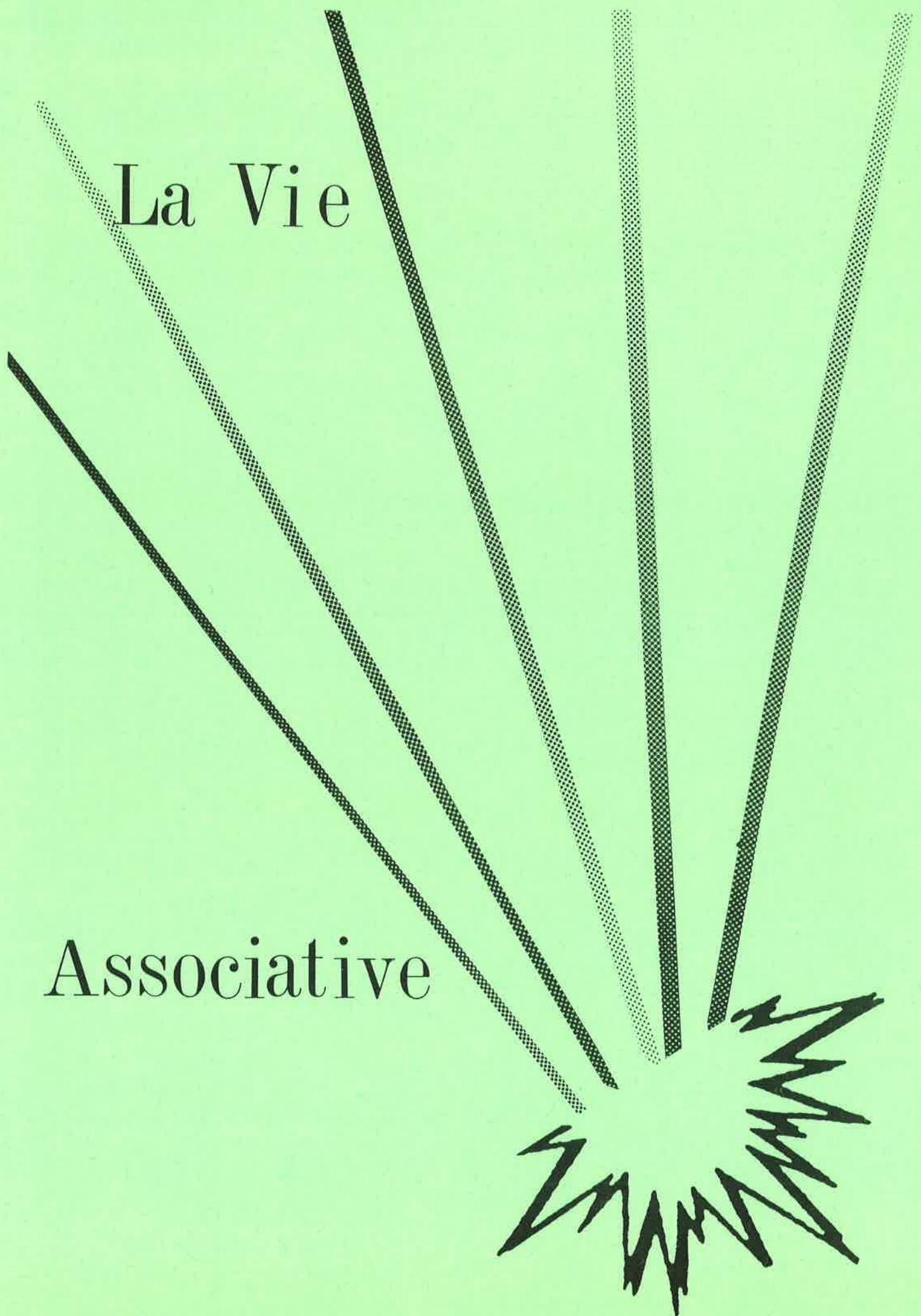
- **les collectivités locales** dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement, pour définir un programme de bâtiment public, pour réaliser un cadre de vie adapté aux besoins locaux, pour prévoir des actions cohérentes pour la commune en matière d'habitat, d'équipements, d'espaces publics, pour animer une participation des usagers.

Le C.A.U.E. est à votre service, sans intérêt dans la maîtrise d'œuvre, il répond à une exigence de qualité du cadre de vie dans votre département.

Outre son rôle de conseil, le C.A.U.E. intervient également en milieu scolaire pour sensibiliser **les enfants** à leur environnement architectural et paysager.

La Vie

Associative



T H E M C O

Peinture sur tout support
de 7 à 77 ans



VOUS ETES

ACTIF-DYNAMIQUE

ECONOME

TRES CURIEUX

CREATIF

TOURNE VERS LES
LOISIRS

VENEZ AUX ATELIERS

PARTAGEZ AVEC NOUS CE PLAISIR CONVIVIAL

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

Composition du Bureau

Président : Kollmann André
Secrétaire : Buvat Annie
Trésorier : Maczek Daniel

Vice-Président : Collin Jean
Vice-Secrétaire : Macédo José
Vice-Trésorier : Buvat Michel

Manifestation 1990-1991

- un concours de pétanque au mois de juin

Cette saison se clôturera, comme les années précédentes par un banquet annuel, prévu fin février 1991 ; au menu, chevreuil, vu l'attribution par la Direction Départementale de l'Agriculture d'un bracelet pour la saison 1990-1991. Nous donnons donc rendez-vous à tous les propriétaires terriens de la société qui souhaitent nous rejoindre pour cette journée en compensation de leurs attributions.

Les membres de notre association profitent de ce communiqué pour remercier chaque sympathisant qui contribue ainsi à l'existence de notre société.

Le Bureau



CLUB DES JEUNES DE LIGNEROLLES

Pour ses sept ans d'existence, notre association, pour l'année 1990, a eu un grand succès avec notre fête du Muguet qui s'étendait sur trois jours commençant par :

- un bal, le samedi 28 avril, élisant Mademoiselle Rigal Marie, Miss Lignerolles

- nous enchaînions le dimanche 29 avril avec les courses UFOLEP qui réunissaient une centaine de concurrents de toutes les catégories

- pour finir, le mardi 1er mai, nous accueillions le Groupe Folklorique Polonais Cracovia ainsi que les accordéonistes Biachets. Une journée qui prit un vrai visage de fête avec ses manèges, sa loterie, ses tirs à la carabine faisant la joie des petits et des grands.

Le Club des Jeunes remercie, à cette occasion, tous les artisans et tous les commerçants de Lignerolles qui ont répondu présents pour leurs participations à notre manifestation.

C'est au début du mois de juillet que s'est déroulé notre concours de pétanque rassemblant professionnels et débutants.

La fin de la saison a vu l'organisation de notre méchoui annuel, qui, à cause du mauvais temps, devait réunir les membres du club, leurs familles et leurs amis, à la salle des fêtes de Lignerolles.



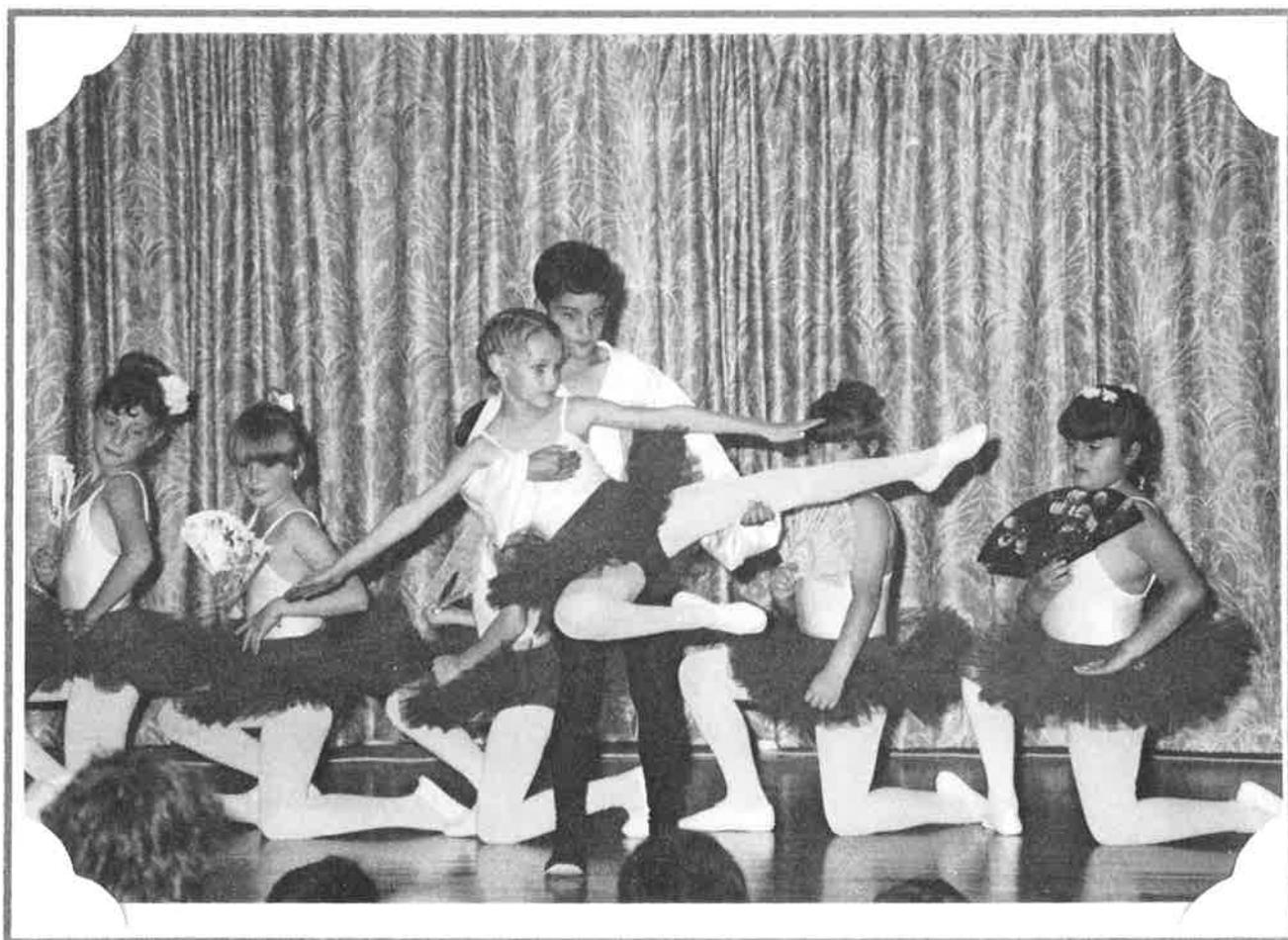
CLUB DE DANSE DE LIGNEROLLES

Pour sa deuxième année consécutive, le Club de Danse de Lignerolles fait encore la joie des enfants puisqu'il regroupe (cette année encore) 25 élèves, garçons et filles.

Il fonctionne sous la direction de Madame Lemeray et Madame Prost Pascale, professeur diplômé de l'école Goy-Séverac.

Les enfants sont accueillis tous les lundis soir de 17 heures à 19 heures à la salle des fêtes de Lignerolles. Et c'est avec toujours autant de plaisir que parents et amis lignerollais viennent les découvrir lors du gala de fin d'année.

Dans l'attente de les retrouver tous et toutes encore plus nombreux l'année prochaine pour un nouveau spectacle, je félicite tous ces enfants pour leur fidélité et remercie les parents pour leur confiance.



CLUB DU 3ème AGE

Election du bureau du 8.11.1990

Les membres du bureau ont été réélus sans vote.

Présidente : Gagnepain Andrée

Vice-Présidents : Bougerolle Maxime
Gerchwind Henri

Trésorière : Desnoyer Suzanne

Trésorier Adjoint : Desnoyer Gaston

Secrétaire : Aucouturier Marie

Secrétaire Adjoint : Thévenin Henri

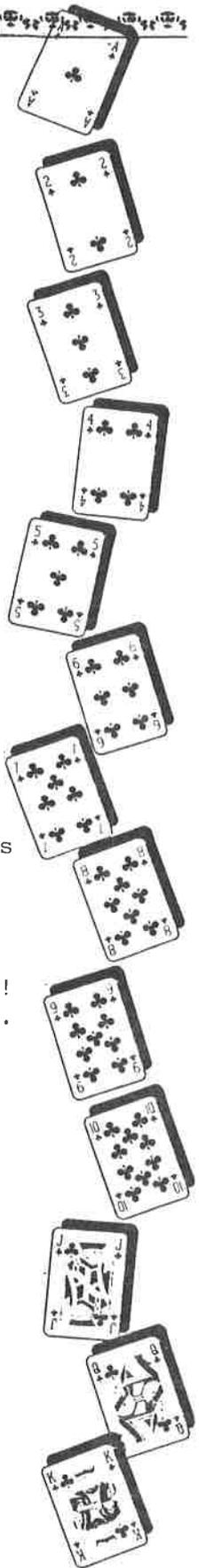
Se retrouver, se rencontrer, jouer aux cartes, quoi de plus normal pour nos "réunions-rencontres" du premier jeudi de chaque mois.

Parler, manger avec Monsieur le Maire et plusieurs conseillers lors de notre repas de fin d'année 89 à Bord Saint Georges a été une bonne journée.

Se balader, visiter, déguster en compagnie du club de Teillet Argenty une chocolaterie dans le Berry, quel délice pour les gourmands ! Visite du Palais Jacques Coeur pour ceux qui aiment l'art et l'histoire.

Se connaître, se retrouver, se distraire, voilà ce que nous vous proposons "Nouveaux Retraités et Pré-Retraités". Vous serez les bienvenus, nous vous attendons !!!

Remercions notre municipalité pour son aide matérielle et financière.



L'AMICALE LAIQUE

L'assemblée générale du 28 septembre 1990 a fait le bilan de la saison écoulée : activités réussies autour des classiques loto, patinoire, rallye automobile, malgré l'annulation de la sortie neige.

Dans le cadre du Comité des Fêtes, nous avons participé à la fête de la moisson à Villebret le dimanche 5 août 1990. Les finances saines de l'association ont permis de récompenser les enfants de l'école de leur brillante prestation à la fête de fin d'année scolaire. Un magnétoscope offert par l'Amicale Laïque permettra l'utilisation de l'audiovisuel dans les classes.

Le bureau a été reconduit dans ses fonctions et les grandes activités sont arrêtées pour la saison 90-91.

Activités régulières :

- après-midi détente le vendredi à la cantine de 14 heures à 16 heures 30 , pour toutes celles que la couture et les divers ouvrages intéressent
- gymnastique d'entretien le mercredi de 18 heures à 19 heures à la salle des fêtes. En mai, cette activité est relayée par une séance hebdomadaire de piscine ouverte à tous les membres de l'association.

Les manifestations ponctuelles sont destinées à satisfaire tous les publics, mais surtout les enfants.

- en octobre : la randonnée pédestre a permis aux nouveaux Lignerollais comme aux autres, d'explorer la vallée du Cher, malgré le mauvais temps
- en novembre : la sortie à la patinoire de Clermont Ferrand a ravi la jeunesse
- en janvier : le loto a réservé de nombreux lots aux chanceux
- en février : Carnaval est toujours au rendez-vous pour les enfants entre déguisements et animations
- en avril : jeunes et moins jeunes ont découvert le Futuroscope de Poitiers
- fin juin : la Fête des Enfants a vu s'affronter les écoles de Lignerolles et celles des communes voisines.

L'Amicale Laïque vous invite à soutenir l'école et ses activités et à rejoindre nombreux l'assemblée générale de rentrée.



Bureau pour la saison 1990-1991

Présidente : Nicole Gagnepain
Vice Présidente : Marie-Claude Sanchez
Trésorière : Christine Duboisset
Secrétaire : Stéphanie Aubert

UNION SPORTIVE LIGNEROLLAISE

1951 - 1991 : voici 40 ans que l'U.S.L. existe et, comme nous le chantons souvent, elle n'est pas morte !

En quarante ans, des dizaines, voire des centaines de jeunes ont joué une ou plusieurs saisons sous nos couleurs jaune et noir. Quelques uns, jeunes ou moins jeunes, nous ont hélas quittés définitivement. Ils demeurent toujours dans nos pensées. Des "anciens" reviennent et s'occupent maintenant des plus jeunes.

Aujourd'hui, l'U.S.L. c'est plus de 100 membres avec 3 équipes SENIORS engagées en Championnat (1ère division - 3ème division - 5ème division) et Coupe de l'Allier ainsi que 3 équipes MINIMES, PUPILLES et POUSSINS engagées en Championnat.

Les plus jeunes représentent un effectif de plus de 40 éléments qui sont tous de Lignerolles et sont entraînés le mercredi après-midi et le samedi après-midi par des dirigeants bénévoles dont certains sont également de la commune.

Sur le plan des investissements, un terrain destiné à l'entraînement a été ensemencé et deux poteaux destinés à l'éclairage ont été implantés. Ce terrain sera opérationnel pour la saison 91-92. De même, des filets de protection ont été installés côté route dans un but de sécurité. La municipalité a contribué à l'acquisition des poteaux et des filets de protection et a décidé que notre cantonnier assurerait la coupe du gazon avec la tondeuse financée par l'U.S.L.

Avec la sécheresse, des membres du Club ont dû assurer l'arrosage du gazon, nécessaire plus que de coutume, mais la municipalité a bien voulu prendre en charge la consommation d'eau. Fallait-il laisser se détériorer une pelouse qui a déjà coûté bien cher ?

Ainsi, aidé par la Municipalité de Lignerolles, c'est-à-dire par les contribuables lignerollais, l'U.S.L. peut poursuivre ses activités sportives pour le plus grand bien de la santé morale et physique de notre jeunesse.

Que tous ceux qui participent directement ou indirectement à la bonne marche de l'U.S.L. soient ici très sincèrement remerciés et leur présence bienvenue dans toutes nos manifestations sportives ou extra-sportives.



BIBLIOTHEQUE

Depuis trois ans déjà, la bibliothèque fonctionne régulièrement salle Louis Tripier, les premiers jeudis du mois de 17 à 19 heures, troisièmes samedis de 14 à 16 heures et le mercredi des vacances scolaires de 14 à 16 heures.

Bel exemple de fonctionnement collectif : la bibliothèque centrale de prêt gérée par le Conseil Général de l'Allier, soutenue par une modique adhésion de notre commune, amène un dépôt trimestriel d'ouvrages géré par l'Amicale Laïque. Un choix de livres variés est disponible gratuitement pour les habitants de la commune. Un service de commande d'ouvrages et de réservation permet d'obtenir une sélection précise.



Renseignements à la mairie et au 70 51 53 14



COMITE F.N.A.C.A.

Hélas, il nous faut encore commencer notre article par un deuil. Nous venons de perdre un fidèle adhérent en la personne de Jean-Louis Ribière ; une foule nombreuse et recueillie l'a accompagné à sa dernière demeure le samedi trois novembre.

Début février, notre comité a accueilli le comité départemental pour une matinée de travail.

En mars, après le banquet annuel, ce fut la commémoration du 19 Mars 1962. Après la cérémonie, le comité a remis à Monsieur le Maire le livre témoignage édité par la F.N.A.C.A. C'est un très bel ouvrage qui retrace la chronologie des événements d'Algérie et parle abondamment des acteurs de l'époque. Destiné à la bibliothèque municipale, nous ne pouvons qu'en recommander la lecture à tous les Lignerollais.

Le 20 mai, notre concours de pétanque ne put avoir lieu en raison d'un orage qui dura toute la soirée. Il fut repoussé au samedi suivant et rassembla 28 équipes ; cette fois le soleil était de la partie et tout se passa dans la bonne humeur.

Le 7 octobre le congrès départemental se déroula à Villebret. Neuf Lignerollais y participèrent et notre trésorier fut parmi les récipiendaires de la carte du combattant.

Le 10 novembre, deux Lignerollais participèrent à la manifestation du front uni des anciens d'A.F.N. à Paris.

Notre assemblée générale du 12 octobre 1990 a fixé le programme de la prochaine année : participation aux réunions départementales, défense de nos droits, 19 Mars, banquet, concours de pétanque et si possible une journée champêtre ; sans oublier le conseil national de la F.N.A.C.A. qui se tiendra en octobre 1991 à Athanor et rassemblera 600 délégués qui viendront de tous les départements de France et de Navarre.

Composition du bureau

Président : Pailloux Roland
Vice-Président : Verge André
Trésorier : Guillien Roger
Secrétaire : Gagnepain Marcel



informations et renseignements pratiques

- * Mairie ouverte : mardi de 9 heures à 12 heures
jeudi de 9 heures à 12 heures -
de 13 heures à 15 heures
samedi de 14 heures à 17 heures



Téléphone : 70 51 51 05

- * Permanence du Maire : chaque vendredi de 10 heures 30
à 11 heures 30 ou sur rendez-vous

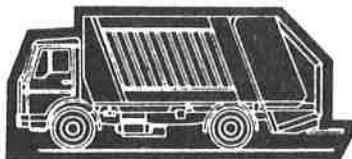
- * Collecte des ordures ménagères : chaque jeudi matin
D'autre part, toute personne intéressée par l'achat d'un conteneur
peut s'adresser à la mairie.

- * Collecte des objets encombrants : Retenez les dates

12 mars 1991

et

18 septembre 1991



- * Décharge municipale

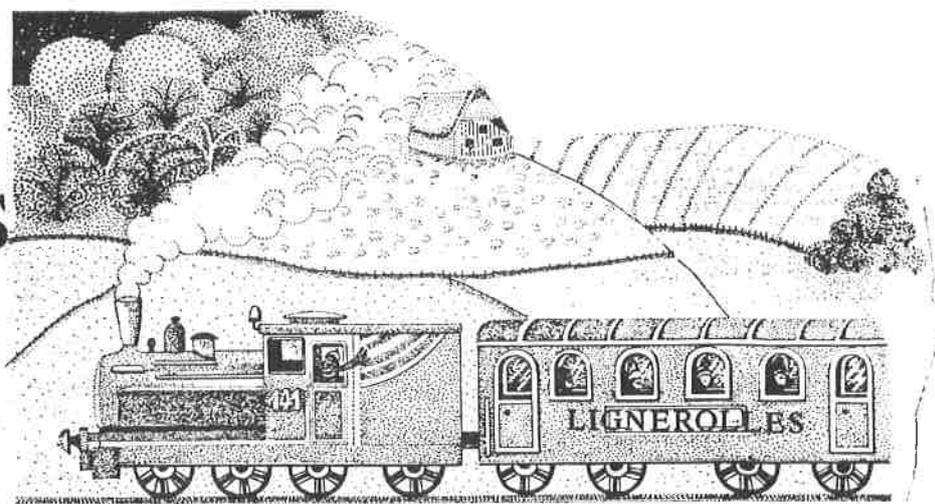
Contrôlée et réservée aux Lignerollais, uniquement
pour les déchets tels que les végétaux et les gravois résultants
de travaux effectués dans les résidences de Lignerolles. Demander
les clés de la décharge en MAIRIE aux heures d'ouverture.

- * Bibliothèque salle Louis Tripier :

- 1er jeudi de chaque mois de 17 heures à 19 heures
- 3ème samedi de chaque mois de 14 heures à 16 heures
- mercredis des vacances scolaires de 14 heures à 16 heures

HORAIRES DES TRAINS

(ETE 1991)



	Montluçon	Lignerolles	Auzances	Ussel
Tous les jours sauf dimanches et fêtes	6h55	7h02	7h42	8h45
Dimanches et fêtes	6h57 9h56 19h11		7h42 10h40 19h57	8h47 11h53 21h15
Mercredi samedi	9h56 <i>12h30</i>	<i>12h40</i>	10h40 <i>13h22</i>	11h53
Sauf dimanches <i>et fêtes</i>	18h25	18h34	19h16	20h35
	Ussel	Auzances	Lignerolles	Montluçon
Sauf samedis dimanches et fêtes	6h30	7h40	8h17	8h25
Mercredi Samedi		13h40	14h19	14h28
Fêtes et dimanches	16h48		18h38	18h46
<i>Sauf dimanches et fêtes</i>	<i>19h18</i>	<i>20h27</i>	<i>21h03</i>	<i>21h11</i>



ETAT CIVIL

NOS JOIES



NAISSANCES

REDON Armelle	2/03/1990	Le Grand Cougour
PARILLAUD Hubert	12/07/1990	Le Breuil
LEMERAY Kévin	15/07/1990	Le Bourg
GIRARD Elodie	07/08/1990	Le Bourg
LAJOIE Adrien	19/11/1990	Le Bourg

MARIAGES

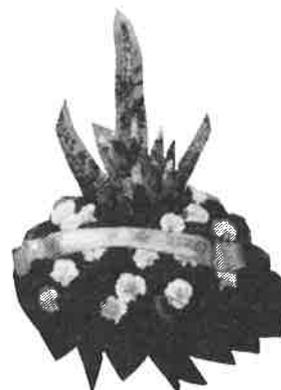


GEORGE Fabrice et MESSIOUX Nathalie	21/07/1990
NORE Gilles et ERNEWEIN Muriel	18/08/1990
DAVIER Jean et AUCLAIR Sylvie	02/09/1990
DÉCOUSSET Etienne et BOULARD Marie-Pascale	08/06/1991

NOS PEINES

DECES

AUCLAIRE Jeanne	30/04/1990
MOSNIER Georges	07/05/1990
RIBIERE Jean-Louis	01/11/1990
VAN DRIESCHE épouse DESMALLIER Gabrielle	14/02/1991
DESMAZIERES Raymond	30/03/1991
MORIN veuve MARTIN Marie	18/04/1991



Situation au 1er juillet 1991

OU S'ADRESSER ?

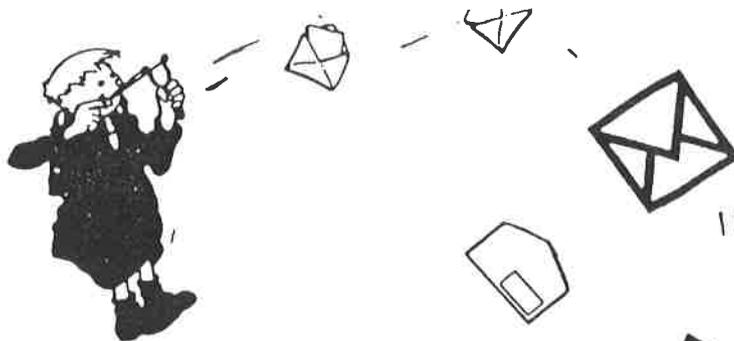
POUR OBTENIR	Où s'adresser ?	Pièce à fournir
Extrait acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	
Extrait acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	
Extrait acte de décès	Mairie du lieu de décès ou dernier domicile	
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille
Certificat de propriété ou d'hérédité	Mairie du domicile	Livret de famille et désignation des héritiers
Certificat de nationalité	Greffe du Tribunal d'Instance	
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	Livret de famille deux photographies timbre fiscal : 115 F
Passeport	Mairie du domicile	Carte d'identité Deux photographies Timbre fiscal : 350 F
Autorisation de sortie de territoire pour mineur	Mairie du domicile	Livret de famille
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	
Carte d'électeur	Mairie du domicile : la demande d'inscription doit être déposée avant le 31 Décembre pour qu'elle prenne effet à compter du 1er Mars suivant.	

SI VOUS AVEZ DES REMARQUES A FORMULER : VEUILLEZ NOUS LES TRANSMETTRE



Les Papiers à Conserver.

- 2 mois**
- Les chèques postaux.
- 1 an**
- Factures de déménagement ou de transporteur.
 - Certificats de ramonage.
 - Notes d'hôtel et de restaurant.
- 2 ans**
- Factures d'eau - E.D.F.-G.D.F.
 - Téléphone.
 - Quittances de primes d'assurances.
 - Courrier échangé avec votre assureur à la suite du règlement d'un sinistre.
 - Facture pour l'achat d'une voiture.
 - Notes de médecins, des dentistes, des chirurgiens, des pharmaciens, des vétérinaires, ainsi que des sages-femmes.
 - Bulletins de versement des allocations familiales.
 - Talons et récépissés de mandats.
- 3 ans**
- Redevances télévision.
- 5 ans**
- Quittances de loyer.
 - Bail : à conserver cinq ans après avoir quitté un logement en location, parce que c'est le délai pendant lequel le propriétaire peut réclamer des sommes qu'il estime dues.
 - Courrier échangé avec le propriétaire d'un logement.
- Bulletins de cotisation de sécurité sociale et d'allocations familiales.
 - Preuves du versement des pensions alimentaires.
- 6 ans**
- Les documents fiscaux : tous les documents utilisés au moins six ans, c'est-à-dire un an de plus que le délai de prescription légale (cinq ans) : avertissements du percepteur, copies des déclarations fiscales, preuves de paiement de l'impôt.
- 10 ans**
- Décomptes de charges locatives.
 - Factures d'entrepreneur et d'architecte.
 - Factures de réparation (peinture, plomberie ou de chauffage par exemple), pour un artisan inscrit au registre du commerce.
 - Factures d'un agent immobilier.
 - Factures d'un garagiste (si c'est un commerçant).
- 30 ans**
- Factures de réparations pour un artisan inscrit au registre des métiers.
 - Avis de remboursement d'un sinistre en matière d'assurance.
 - Talons de chèque.
 - Relevé de comptes bancaires ou postaux.
 - Arrêts de travail.
 - Bulletins de versement des prestations de sécurité sociale.
- Certificats de grossesse.
- Pendant toute la durée de l'opération**
- Bons de garantie.
 - Factures d'achat d'objet de valeur, ou d'automobile, de matériel H.H.F.I., d'appareil photo : utile en cas de demande de l'administration fiscale ou des douanes.
 - État des lieux pour une location : jusqu'au remboursement de la caution.
 - Titres de propriété : jusqu'à la vente.
 - Contrats d'assurances : jusqu'à la résiliation du contrat.
 - Bons de garantie et carnet d'entretien d'une voiture : jusqu'à la vente.
- Toute votre vie**
- Pièces d'identité : à condition de les faire renouveler quand elles arrivent à expiration.
 - Livret de famille.
 - Livret militaire.
 - Documents concernant les pensions civiles et militaires.
 - Dossier de retraite.
 - Bulletins de travail.
 - Contrat de travail.
 - Contrats de mariage.
 - Actes de divorce.
 - Dossiers médicaux.
 - Diplômes scolaires et universitaires.
 - Livret de caisse d'épargne ou livrets bleus de crédit mutuel.
 - Testament.



ECRIVEZ-NOUS...

Ecrivez-nous toutes vos suggestions ou vos remarques de manière à en tenir compte pour les prochains numéros.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Monsieur KOLLMANN Jean



*Mont Lignerolles
03410 DOMERAT*

Tél: (70) 51.53.67

TAXI

TOUTES DISTANCES
JOUR ET NUIT

 70 51 54 41
et sur rendez-vous Transport malade assis



Jocelyne JAMET

LA VIALE
LIGNEROLLES 03410 DOMÉ RAT

*Remboursement
Sécurité Sociale*

041 408 702 R.M. 03

TRANSPORT MALADES ASSIS

EXAMENS MEDICAUX

REMBOURSEMENT

TOUTES CAISSES

EXCURSIONS

COURSES

FRANCE- ETRANGER

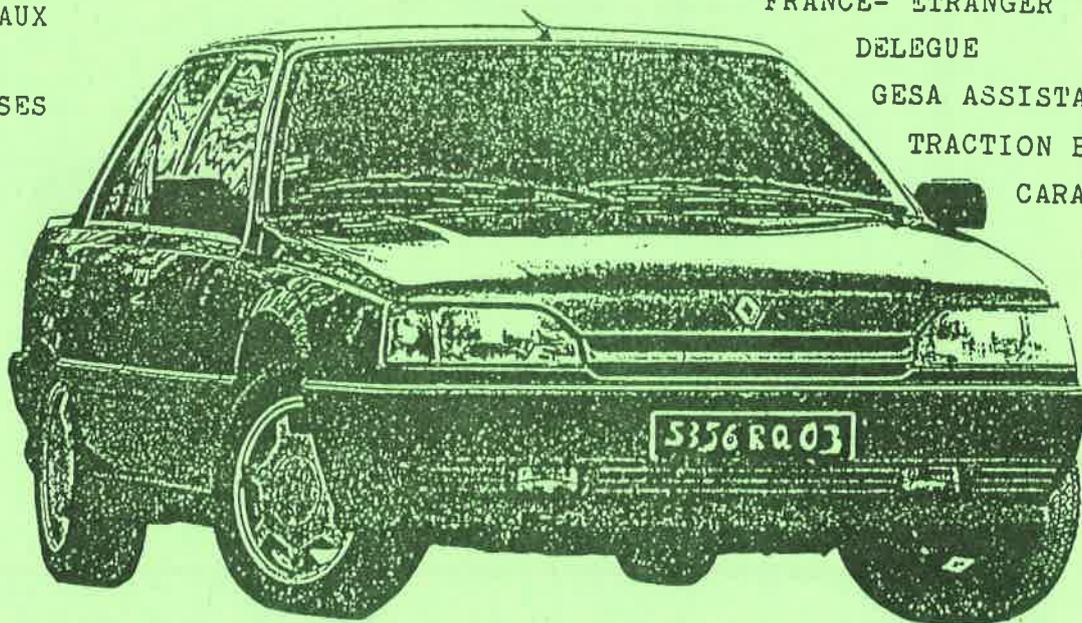
DELEGUE

GESA ASSISTANCE

TRACTION BATEAU

CARAVANE

ETC...



UNE CONFORTABLE VOITURE A VOTRE

DISPOSITION - 24/24 - 7/7

TAXI

JOCELYNE JAMET



